

Commune de LEZAT-sur-LEZE

AVIS AUX ADMINISTRÉS

COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

Les déchets verts (tontes, feuilles, tailles, fleurs...) seront collectés le mardi tous les 15 jours à partir 1 avril 2017 du dans le périmètre défini par les panneaux d'entrée d'agglomération. Les habitants sont invités à déposer leurs sacs ou fagots de déchets verts devant chez eux le lundi soir ou le mardi matin avant 8 heures. Ces déchets seront ensuite acheminés à la déchèterie de LEZAT-SUR-LEZE pour y être transformés en compost. Les quantités de déchets verts que les habitants peuvent déposer sont limitées à 6 éléments (par exemple 6 sacs ou 3 sacs et 3 fagots) respectant les caractéristiques suivantes :

- Sacs de 100 l maximum.
- Fagots liés de 50 cm de diamètre et 1m de long maximum.

Pour améliorer la sécurité et la propreté, une fois vidés les sacs ne seront pas laissés sur le trottoir. Les habitants sont donc invités à utiliser des sacs jetables.

Il est impératif de respecter le calendrier de ramassage des déchets verts et ménagers afin de ne pas laisser les poubelles, les sacs ou les fagots plusieurs jours sur les trottoirs.

Calendrier de collecte des déchets verts

Mois	Dates	
Avril	3	17
Mai	15	29
Juin	12	26
Juillet	10	24
Août	14	28
Septembre	11	25
Octobre	9	23

Jours et horaires ouverture déchèterie

<u>LEZAT-sur-LEZE</u>		<u>Le FOSSAT</u>	
Mardi	8h - 12h et 14h - 16h15	Mardi	8h - 12h et 14h - 18h
Mercredi	8h - 12h et 14h - 16h15	Mercredi	14h - 18h
Jeudi	8h - 12h et 14h - 16h15	Jeudi	8h - 12h
Vendredi	8h - 12h et 14h - 16h15	Vendredi	14h - 18h
Samedi	8h - 12h et 14h - 17h30	Samedi	8h - 12h et 14h - 17h

SMECTOM : 05.61.68.02.02

Tournée : Route d'Auterive – Fbg du moulin jusqu'aux serres CROS – Av. des Moulins – Impasse de la marné – Bd Pasteur – Av. de Toulouse – Route de Toulouse – Chemin de St Antoine – Fbg St Antoine – Rue des Jardins – Chemin de la Barthète – Lot. Pountet et Grillou – Impasse Pountet et Grillou – Chemin des Plapès – Côte de Mirande – Côte de St Alby – Bd St Aubin – Rue de la Tour – Rue du 4 septembre – Bd Gabriel Fauré – Bd de la Victoire – Route de Carbonne – Lot. Le Parc des Graves – Chemin de Ferrus et Monicart – Lot. Le Ferrus – Lot. Les Hauts de Monicart – Rue des Fleurs – Rue des Capucines – Rue des Jonquilles – Rue Marcel Pagnol – Impasse des Violettes – Route de Castagnac – Chemin du Basqui – Av. des Pyrénées – Impasse du Biac – Av. de la République – Rue Mercadal – Rue de l'Abbaye – Rue Jacques Dupont – Rue des Fossés – Rue du Prieuré – Rue Maréchal Foch.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La collecte des encombrants aura lieu une fois par mois sur inscription. Faites-vous inscrire à l'accueil de la mairie de LEZAT-SUR-LEZE au 05.61.69.10.05. Lors de l'inscription, dans le souci d'améliorer l'organisation de ce type de collecte veuillez donner les renseignements suivants :

- NOM PRENOM
- N° DE TELEPHONE
- ADRESSE
- NATURE ET QUANTITE DES ENCOMBRANTS.

Les encombrants sont à déposer la veille au soir sur la voie publique (trottoirs). Les employés municipaux ne rentreront en aucun cas sur un chemin privé ou chez un particulier.

La date de la collecte sera fixée suivant le nombre de demandes. Quand celle-ci sera déterminée nous la communiquerons aux personnes inscrites.

Produits admis	Produits interdits
Monstres métalliques (frigo, cuisinière, machine à laver...), Meubles et literies, Équipements sanitaires (baignoires, lavabos...), Très grands cartons.	Les déchets tels que cartons, planches, pneus, gravats, les objets qui ne peuvent pas être transportés dans un véhicule. Dans ce cas, il vous appartient d'amener vos encombrants à la déchèterie.

LE MAIRE,
Jean-Claude COURNEIL